



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 47355

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le Premier ministre sur les inquiétudes ressenties par le personnel des directions départementales, des directions régionales et des établissements relevant du ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Ces services déconcentrés sont, semble-t-il, menacés de disparition ou de dilution dans le cadre du projet de réforme de l'Etat. Pourtant l'action qu'ils menent en direction de la jeunesse, pour la formation des cadres sportifs et des animateurs socio-éducatifs, pour la promotion et le développement des associations de jeunesse, d'éducation populaire et sportive, en faveur du sport de haut niveau, est unanimement reconnue et appréciée par tous les partenaires associatifs et institutionnels. Par instruction datée du 5 septembre 1996, il a été demandé aux préfets de quatre départements et de trois régions de mettre en place une expérimentation de reorganisation de ces services déconcentrés. Le 21 octobre 1996, M. Drut affirmait qu'il n'était pas question de modifier en quoi que ce soit l'organisation de son département ministériel. Il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer que les structures relevant du ministère de la jeunesse et des sports ne seront pas supprimées, que le réseau des services régionaux sera intégralement maintenu et que le décret du 24 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère de la jeunesse et des sports ne sera pas remis en cause.

Données clés

Auteur : [M. Mathus Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47355

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 170